



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01

Réunion de bureau du vendredi 12 août 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN – MM. C. CASTROFLORIO - J. GRAGLIA - A. MARY - J. NUCERA
– Y. SIAD - J. THAON

Excusés : MM. - S. CHILOTTI - L. CAPPATTI

Début de la séance : 19h30

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau pour cette première réunion de la saison 2022/2023.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

Le président fait un bilan satisfaisant de la réunion annuelle des arbitres qui s'est tenue le lundi 04 juillet 2022 après trois années d'arrêt (mesures sanitaires) et qui s'est déroulée en présence de 175 personnes.

La CDA propose de revoir certains points de son règlement intérieur pour cette nouvelle saison. Les membres présents ont validé le nouveau contenu qui sera transmis pour validation au Président de la CRA et ensuite au Comité de Direction du District.

La CDA a abordé la planification des tests de rentrée qui se dérouleront le samedi 03 septembre 2022 comme suit :

- En matinée (9h00/12h00), Test physique de type Taisa pour tous les arbitres de District (près de 250 convoqués) au Stade de La Lauvette à Nice Est ;
- L'après-Midi (15h00/19h00) Test QCM de contrôle des connaissances théoriques des arbitres de District (excepté les D1 et D2 avec 194 convoqués) au siège du District de la Côte d'Azur.

Les Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA) pour la saison 2022/2023 ont été planifiées avec le CTRA et en relation avec IR2F comme suit :

- Du Lundi 24 Octobre au Jeudi 27 Octobre 2022 à Contes et à Nice (stade de la Plaine) ;
- Du Mercredi 02 Novembre au Samedi 05 Novembre à Villefranche sur Mer et à Cannes ;
- Du Lundi 19 Décembre au Jeudi 22 Décembre à Cannes et à Nice (stade de la Plaine).

La CDA prend acte des arrivées de M. MERZAKI Faissal (arbitre classé D2) en provenance du District d'Ille-Et-Vilaine, et de M. NAIMI Mourad (D3) en provenance du District de Seine-Et-Marne ; et leurs souhaite la bienvenue.

A ce jour, la CDA dénombre un total de 117 dossiers médicaux complets d'arbitres de District transmis à la commission médicale pour validation.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Néant.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a effectué non sans difficulté les désignations des trios d'arbitres pour le premier tour de la Coupe de France avec seize rencontres programmées le 21/08/2022.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire :
M. Alexandre MARY